

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

LOT N° 2

ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le présent dossier comporte :

Word	1/ Fiche de demande de renseignements	1 page
	2/ Acte d'engagement	7 pages
	3/ Annexe "Convention de gestion"	6 pages
	4/ Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
PDF	5/ Cahier des clauses particulières	29 pages
	6/ Dossier technique	117 pages
TOTAL		161 pages

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Références : **SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE**
Appel d'offres ouvert

LOT N° 2 - ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES

A transmettre par la plateforme de dématérialisation de la Société d'Exploitation de La Gaîté Lyrique : www.kleekoon.com

Et **obligatoirement**, à transmettre par courriel à l'attention de :

Monsieur Nicolas Combes, nicolas.combes@gaite-lyrique.net
La Gaîté Lyrique
3 bis rue Papin, 75003 PARIS

et

Monsieur Ivan BOURASSEAU
14, place Georges Pompidou - 93160 NOISY LE GRAND
Fax : 01 43 03 21 73 - Courriel : paris@protectas.fr

Société	:	
Nom	:	
Fonction	:	
Adresse	:	
Code postal	:	Ville
Télécopie	:	
Téléphone	:	
Courriel	:	

Questions :

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 2

OBJET : ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

**Appel d'offres ouvert, selon les articles 66, 67 et 68
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

N° du marché : 18072017-ASSURANCES

PIECES CONTRACTUELLES :

I / Pièces particulières :

- Acte d'engagement et son annexe "Convention de gestion"
- Cahier des clauses particulières

II / Pièces générales :

- Code des assurances
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Nom du candidat :
N° tél. :
N° fax :
Courriel :

ACTE D'ENGAGEMENT

Le pouvoir adjudicateur :

LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE

La personne habilitée à signer le marché :

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE.

ARTICLE 1 / CONTRACTANT :

Je soussigné,

NOM et PRENOM

A compléter **selon la forme de la candidature** :

agissant (cocher la case correspondante) :

en candidat unique pour le compte de :

- *identification* :
- *adresse du siège social* :
-
-

comme mandataire du groupement constitué des membres suivants pour lesquels doivent être précisés :

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- *intitulé social complet* :
- *adresse du siège social* :
-
-

- Après avoir pris connaissance du cahier des charges assurance "**responsabilité et risques annexes**" et des documents qui y sont mentionnés ;
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés aux articles 44 et 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

m'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 / DUREE DU MARCHE ET DELAIS :

2.1 - DUREE DE VALIDITE DU MARCHE :

Le marché est conclu pour une durée de **4 ANS et 7 MOIS** à compter du **1^{ER} JANVIER 2018** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

2.2 - DELAI D'EXECUTION :

Le délai d'exécution part de la date d'effet du contrat telle que prévue au cahier des clauses particulières

ARTICLE 3 / PAIEMENTS :

3.1 - Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses particulières.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet clé
- à

3.2 - UNITE MONETAIRE : L'EURO

3.3 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU MARCHE :

Le paiement s'effectuera par virement et selon les dispositions spécifiques propres au Code des assurances et prévues au cahier des clauses particulières.

ARTICLE 4 / TARIFICATION :

4.1 - LES PRIX DU PRESENT MARCHE SONT DES PRIX FORFAITAIRES REVISABLES EN FONCTION DE L'INDICE FFB SELON LA FORMULE PREVUE AU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES.

4.2 - TARIFICATION :

La réponse à l'offre de base et à la variante imposée ayant le caractère de prestation alternative est obligatoire.

La non-réponse du candidat à l'offre de base et à la variante imposée entraînera l'élimination de son offre.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

4.2.1 Offre de base :

Franchise **NEANT** sur tous les risques sauf :

sauf :

✓ Dommages matériels et immatériels consécutifs : **2 500 €**

✓ Dommages immatériels non consécutifs : **2 500 €**

* Prime HT/an = €

* Prime TTC/an = €

4.2.2 Variante imposée ayant le caractère de prestation alternative :

Franchise **NEANT** sur tous les risques sauf :

sauf :

✓ Dommages immatériels non consécutifs **10 %** du sinistre mini **750 €** maxi **4 000 €**.

* Prime HT/an = €

* Prime TTC/an = €

NOM DE LA COMPAGNIE :

4.3 - ENGAGEMENT DU PLACEMENT DE LA TOTALITE DU CONTRAT :

Le signataire de la présente proposition certifie avoir placé l'intégralité du contrat (100 % de la co-assurance) à la date de remise de son offre.

En cas de proposition en coassurance qui ne couvre qu'une part du risque, l'offre sera considérée comme irrégulière au sens de l'article 59-I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

4.4 - PLACEMENT EVENTUEL EN PLUSIEURS LIGNES :

Dans ce cas, donner le détail du montage :

ARTICLE 5 / OBSERVATIONS :

Les observations, amendements et commentaires éventuels doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Ils doivent être numérotés.

Nombre d'observations :

L'absence d'indication du nombre d'observations ou l'indication "zéro" observation manifestera l'acceptation intégrale, par l'assureur, des clauses particulières du cahier des charges.

Ces dispositions seront donc reprises dans le contrat qui sera établi par l'assureur et primeront, pour ce qu'elles ont de plus favorables à l'assuré, sur les pièces annexes de l'assureur.

ARTICLE 6 / FOURNITURE DES DOCUMENTS PREVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL :

Le candidat retenu s'engage à fournir à l'acheteur, tous les 6 mois à compter de la notification et jusqu'au terme du marché, les documents prévus à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail.

ARTICLE 7 / LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE :

Une pénalité contractuelle peut être appliquée au titulaire, s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail.

Le montant de cette pénalité sera égal à 10 % du montant du marché sans toutefois pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L. 8224-1, L. 8224-2 et L. 8224-5 du Code du travail.

Si le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, l'acheteur pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le contrat sans indemnités, aux frais et risques du cocontractant.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original

signature du candidat
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

à

le

Cachet commercial

En cas de groupement, la signature du mandataire engage tous les membres du groupement.

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

selon les franchises et les conditions tarifaires suivantes :

Solution retenue	Prime HT	Prime TTC

à

le

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché

le

Le titulaire

.....

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché.

Signé le

par le titulaire destinataire

Le

(date d'apposition de la signature ci-après)

Le pouvoir adjudicateur,

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CONVENTION DE GESTION

(*) Cocher la case correspondante

1) CERTIFICATION

L'acheteur ayant l'obligation de vérifier l'exactitude des informations fournies par le candidat, celui-ci justifie-t-il d'une certification CERTI FRANCE ASSURANCES ou de toute autre certification de service en matière de gestion équivalente au titre des modalités et procédures de gestion détaillées ci-après ?

OUI * NON *

Si OUI, le candidat joindra obligatoirement à son offre une attestation permettant de prouver qu'il dispose de ladite certification.

2) DECLARATION

- ✓ Par téléphone
- ✓ Par courrier
- ✓ Par fax
- ✓ Par mail

Cocher toutes les solutions acceptées

Toute déclaration de sinistre fera l'objet d'un accusé de réception systématique de la part de l'assureur reprenant la référence du sinistre de l'assuré et indiquant la référence de l'assureur :

OUI * NON *

L'accusé de réception indiquera le nom de la personne qui assurera le suivi de ce dossier :

OUI * NON *

Les dossiers seront tous suivis par le même interlocuteur :

OUI * NON *

L'assureur s'engage à adresser à l'assuré systématiquement une copie des courriers adressés aux tiers :

OUI * NON *

L'assureur s'engage à adresser une copie des courriers adressés par les tiers à l'assureur :

OUI * NON *

3) NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU CONTRAT :

L'assureur s'engage à la prise d'effet du contrat à établir une note synthétique de présentation du contrat que l'assuré pourra notamment communiquer à la Ville de Paris ou aux prêteurs/loueurs qui en font la demande ?

OUI * NON *

4) ATTESTATION D'ASSURANCE :

* L'assureur s'engage à délivrer des attestations d'assurance détaillées à la Ville de Paris propriétaire, les prêteurs/loueurs à la demande de l'assuré ?

OUI * NON *

* Les attestations d'assurance préciseront, à la demande de l'assuré, et notamment en conformité avec les dispositions de la convention de DSP passée avec la Ville de Paris : les évènements couverts, les montants de garanties et de franchises, la période de validité de la garantie, le paiement des primes par l'assuré ?

OUI * NON *

5) DECLENCHEMENT DE LA GARANTIE DANS LE TEMPS

L'assureur s'engage à accorder la garantie pour toutes les réclamations présentées pendant la période de validité du contrat en cas de refus de l'assureur au moment du fait générateur :

OUI * NON *

Si **OUI**, l'assureur sera mandaté par l'assuré pour effectuer auprès de l'ancien assureur toutes les démarches susceptibles de lui faire supporter ces sinistres.

L'assuré s'engage à communiquer les conditions générales, les conditions particulières, les déclarations de sinistres et toutes autres pièces nécessaires à l'assureur.

6) PROVISION

Pour les dossiers qui font l'objet d'une provision technique, le candidat indiquera le montant de la provision prévue (et si besoin validé par l'assureur) :

OUI * NON *

Pour les dossiers qui font l'objet d'une provision technique, l'assureur s'engage à informer l'assuré lorsque le dossier est clos :

OUI * NON *

7) RECOURS :

L'assureur accepte-t-il d'effectuer les recours pour tous les sinistres réglés contre les responsables ou coresponsables identifiés ?

OUI * NON *

Si OUI, description des procédures mises en œuvre et des limites de la prestation :

.....
.....
.....

Si OUI, l'assureur s'engage à communiquer à l'assuré, à sa demande, et au moins une fois par an, un bilan sur le suivi, les actions menées et les résultats des recours :

OUI * NON *

8) SITE EXTRANET

L'assureur propose de mettre à disposition de l'assuré, un site extranet :

OUI * NON *

Si oui, ce site extranet permet :

* L'accès à l'intégralité des dispositions contractuelles :

OUI * NON *

* L'accès aux relevés détaillés de la sinistralité (par numéro, date, type de garantie, nature, nom du tiers, montants provisionnés, montants réglés) :

OUI * NON *

* L'accès aux montants de primes et au détail du calcul des primes :

OUI * NON *

* Saisie des sinistres (déclaration et complément à déclaration) :

OUI * NON *

Préciser la taille des fichiers admis (en Mo) :

* Accès au dossier "sinistre" en cours :

OUI * NON *

* Mise à disposition d'une assistance téléphonique :

OUI * NON *

Préciser les horaires du service :

* A la résiliation ou au terme du contrat, l'assureur s'engage à restituer l'ensemble des éléments enregistrés par l'assuré sur la plateforme extranet (relevés des sinistres, ...) sous forme de CD-ROM ou par téléchargement internet :

OUI * NON *

* Autres prestations :

.....
.....

9) EXPERTISE

* L'assuré est-il autorisé à récuser l'expert proposé par l'assureur ?

OUI * NON *

* L'assureur accepte-t-il, a priori, de désigner le cabinet d'expert proposé par l'assuré comme expert d'assureur ?

OUI * NON *

* L'assureur s'engage à missionner l'expert, à partir du jour où il en a eu connaissance, pour les sinistres qui le nécessitent, dans un délai de jours.

* L'assureur transmettra systématiquement une copie du rapport de l'expert.

OUI * NON *

Sous un délai de jours après l'expertise.

* L'assureur transmettra une liste des cabinets d'expertise qu'il sera susceptible de proposer à l'assuré en début de contrat et réactualisée chaque année?

OUI * NON *

10) AVOCATS DE L'ASSUREUR :

* L'assureur travaille-t-il avec un seul Cabinet ou plusieurs Cabinets d'avocats :

.....

* L'assureur accepte de transmettre en annexe la liste des Cabinets d'avocats avec lesquels il travaille :

OUI * NON *

* L'assuré est-il autorisé à récuser le Cabinet d'avocats proposé par l'assureur et à désigner un autre Cabinet extrait de la liste des Cabinets de l'assureur ?

OUI * NON *

* L'assureur accepte-t-il de travailler avec l'avocat de l'assuré lorsque l'assuré en fait la demande ?

OUI * NON *

11) INDEXATION

Quel sera le trimestre retenu pour l'application de l'indexation ?

Indice du ... trimestre.

12) BILAN ANNUEL

- * L'assureur pourra-t-il adresser à chaque échéance annuelle ou à demande expresse de l'assuré, le bilan détaillé de sinistralité ?

OUI * NON *

Sous quel délai à partir de la demande de l'assuré jours.

- * L'assureur pourra-t-il adresser à chaque échéance annuelle, ou à demande expresse de l'assuré, une synthèse de la sinistralité faisant mention pour chaque exercice de la sinistralité par coût et par nature ?

OUI * NON *

Sous quel délai à partir de la demande de l'assuré jours.

- * L'assureur transmettra ces documents sous format Excel ?

OUI * NON *

- * L'assureur accepte-t-il de faire apparaître les rubriques suivantes dans son bilan de sinistralité :

- | | |
|--|--------------------------|
| ✓ Date d'arrêté du reporting | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Adresse du sinistre ou de la victime | <input type="checkbox"/> |
| ✓ identité de l'assuré | <input type="checkbox"/> |
| ✓ N° du sinistre (chez l'assureur et l'assuré) | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Nature du sinistre | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Cause du sinistre | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Conséquence du sinistre | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Date du sinistre | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Montant du sinistre provisionné | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Montant du sinistre réglé | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Date de déclaration du sinistre | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Etat de la procédure | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Montant des honoraires d'expert | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Date de règlement de l'indemnisation | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Autres commentaires éventuels concernant le sinistre | <input type="checkbox"/> |

- * L'assureur s'engage-t-il à systématiquement informer l'assuré du recouvrement par lui des frais de procédure pour lesquels il bénéficie d'une subrogation de l'assuré ?

OUI * NON *

13) PRODUCTION DES QUITTANCES :

L'assureur s'engage à produire annuellement une quittance donnant le détail et les modalités de calcul de la prime et faisant donc apparaître :

* La prime HT avant indexation :

OUI *

NON *

* La prime HT après indexation :

OUI *

NON *

* La valeur de l'indice retenu pour l'indexation de la prime :

OUI *

NON *

* La prime TTC :

OUI *

NON *

* Le détail et le montant des taxes :

OUI *

NON *

Fait à _____, le _____.

Signature du Candidat

ATTESTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance dont le siège social est situé à reconnaît avoir reçu l'intégralité du cahier des charges correspondant au lot n° 2 "**RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES**" de la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique comportant :

1/	Fiche de demande de renseignements	1 page
2/	Acte d'engagement	7 pages
3/	Annexe "Convention de gestion"	6 pages
4/	Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
5/	Cahier des clauses particulières	29 pages
6/	Dossier technique	117 pages
TOTAL		161 pages

La compagnie précitée atteste qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente assurance conformément au Code des assurances.

Nom et signature du responsable du dossier

A,

le